École Le Carrefour

Un Avenir de possibilités

Projet éducatif

École Le Carrefour

2019-2022

Version finale
adoptée le 23 avril 2019
par le conseil d'établissement
Résolution nº CE-18/19-034

Commission scolaire
de la Seigneurie-des-Mille-Îles

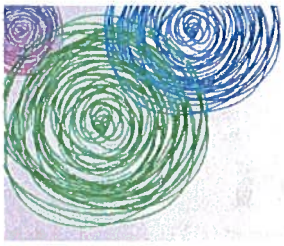

Table des matières

Section 1 – But et définition du projet éducatif 3

Section 2 – Encadrements légaux 3

Section 3 – Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif 4

Section 4 - Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif 5

Section 6 - Mission, vision, valeurs 7

Section 7 - Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propre à l'établissement 8

Section 8 – Résolution du conseil d'établissement 11

Section 9 – Signature des membres du conseil d'établissement 12

Section 1
But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. : service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

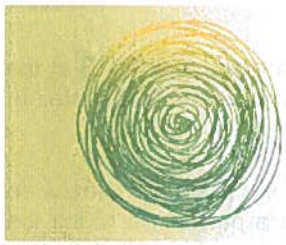

Section 2
Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
  - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
  - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
  - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
  - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
  - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)[1];
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1);

[1] Pour les écoles seulement, selon les exigences législatives

- Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.

Section 3

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Le projet éducatif a été élaboré par le comité de pilotage. Celui-ci a été formé en novembre 2018 et les travaux se sont échelonnés de novembre 2018 à avril 2019. Les membres de ce comité représentaient l'intégralité des gens œuvrant auprès des élèves de l'école Le Carrefour.

Les travaux des membres du comité étaient induits par le désir de diversifier ce qui est offert aux élèves en plus de définir la couleur de l'école. La concertation lors des travaux d'équipe aura permis de réunir les conditions gagnantes à l'élaboration du projet éducatif. Cet exemple positif de gestion collaborative favorisera l'engagement et la mobilisation des acteurs envers le projet éducatif.

De plus, la cohérence envers le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et la réalité de l'environnement propre à l'école Le Carrefour aura été validée à toutes les étapes de l'élaboration.

Ont collaboré à l'élaboration du projet éducatif à titre de membre du comité de pilotage

M. Philippe Bastien, président du conseil d'établissement
Mme Josée Beauchamp, technicienne en éducation spécialisée et membre du conseil d'établissement
Mme Nathalie Bigras, enseignante au 1er cycle
Mme Geneviève Boismenu, enseignante au 3e cycle
Mme Annie-France Fortin, stagiaire en orthopédagogie
Mme Jolène Gobeil, orthopédagogue
M. Pierre Jolivet, enseignant de musique et membre du conseil d'établissement
Mme Sophie Laforge, enseignante au 2e cycle
Mme Amélie Lemay, stagiaire en enseignement au 3e cycle
M. Patrick Rioux, directeur

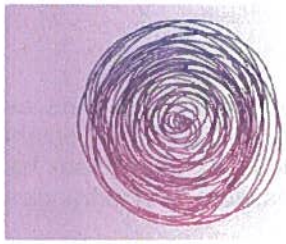

Section 4

Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Le conseil d'établissement a mandaté le comité de pilotage pour mener les consultations auprès des personnes devant être obligatoirement consultées. Le but des consultations était de recueillir les opinions des différents groupes afin de guider l'élaboration du projet éducatif de l'école Le Carrefour.

Les élèves ont été consultés en janvier 2019 dans leur classe lors d'un échange de grand groupe avec leur enseignante. Tous les élèves de l'école ont pu nommer ce qui les rend heureux à l'école et ce qui les rendrait encore plus heureux.

Les parents des élèves ont été consultés par le biais d'un questionnaire en ligne de onze questions lors d'une période de dix jours en janvier 2019. Le comité avait fixé un nombre de réponses-parents à 300 élèves afin d'obtenir une taille d'échantillon idéale. Au terme de l'exercice, 208 parents représentants 305 élèves de tous les degrés auront répondu au questionnaire. Le taux de participation final élevé de 68,5 % aura permis au comité de travailler à partir de données représentatives.

Les membres du personnel de l'école auront été consultés à l'intérieur de groupes de discussion en plus de pouvoir remplir un questionnaire en ligne. Les opinions de 82,5 % des membres du personnel auront ainsi pu être considérées.

Le suivi aux consultations menées aura été fait lors d'une présentation des éléments retenus, inspirants et non retenus en avril 2019.

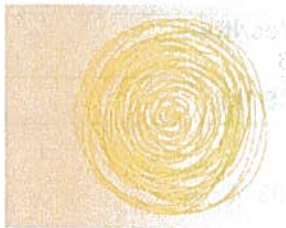

Section 5

Contexte dans lequel évolue l'établissement

Environnement externe

Près de 60 % des élèves de l'école Le Carrefour résident à Terrebonne et environ 40 % résident à Lorraine. Une croissance démographique s'observe dans les secteurs desservant l'école et un dépassement de la capacité d'accueil fait partie de la réalité de l'établissement. Depuis maintenant trois ans, l'école est à pleine capacité et tous les locaux sont occupés par des classes.

L'indice de milieu socio-économique de l'école se situe habituellement au niveau 2 ou 3 ce qui confère une situation avantageuse où 95 % des parents des élèves fréquentant l'école détiennent un diplôme. Par ailleurs, 6,3 % des familles se retrouvent sous le seuil de la pauvreté (soit l'équivalent d'environ 30 élèves).

Pour soutenir les familles les plus vulnérables, 2 organismes de la région offrent des services alimentaires. Également, la Ville de Lorraine et différents partenaires soulignent depuis 3 années la persévérance scolaire des élèves lors d'un gala.

Environnement interne

Environ 450 élèves sont inscrits à l'école Le Carrefour. Ceux-ci sont répartis proportionnellement entre les différents degrés du préscolaire à la 6e année. De ce nombre, un peu plus de 200 d'entre eux fréquentent le service de garde le matin ou le soir et plus de 400 élèves dînent à l'école tous les jours. Pour les prochaines années, la prévision de la clientèle est stable. La langue maternelle des élèves est le français dans une proportion de 89 %.

Parmi les élèves fréquentant l'école Le Carrefour, environ 20 % possèdent un plan d'intervention dont environ 5 % sont des élèves handicapés intégrés. Au préscolaire, 13 % des élèves arrivent à l'école en étant vulnérables dans au moins un domaine (santé physique et bien-être, compétences sociales, maturité affective, développement cognitif et langagier ainsi qu'habiletés de communication et connaissances générales). Tous les élèves de l'école sont intégrés en classe régulière et exceptionnellement, 1 ou 2 redoublements annuellement peuvent représenter une option pour le projet de scolarisation d'un enfant.

	Taux de réussite assurée (notes supérieures à 73 %) des élèves en juin 2018 au bilan pour tous les niveaux					
	École Le Carrefour			**CSSMI**		
	Garçons	**Filles**	**Total**	**Garçons**	**Filles**	**Total**
Lire	66 %	80 %	73 %	69 %	79 %	74 %
Utiliser un raisonnement mathématique	76 %	78 %	77 %	79 %	77 %	78 %

	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4e année du primaire en juin 2018	
	École Le Carrefour	**CSSMI**
Épreuve ministérielle d'écriture de 4e année	92 %	93 %

Un peu moins de 60 employés œuvrent auprès des élèves de l'école dont 28 enseignants, 17 employés du service de garde, 7 membres du personnel de soutien, 3 professionnelles et une direction d'école. Pour la plupart des postes d'emplois, on observe une stabilité et les membres du personnel comptent en moyenne 18 années d'expérience.

Au 3e cycle, des projets sont offerts aux élèves et à tous les niveaux, la collaboration des parents est soutenue et encouragée. Les interventions pédagogiques sont inspirées des recherches en éducation et supportées par les approches collaboratives. De plus, les méthodes d'enseignement probantes et l'utilisation des technologies font partie des pratiques mises de l'avant à l'école Le Carrefour. Afin de soutenir les élèves dans leur développement, un encadrement positif leur est offert ainsi qu'un soutien personnalisé lorsque différents défis se présentent. Également, une attention particulière est portée afin d'augmenter le sentiment de sécurité chez les élèves en plus de réduire le nombre d'incivilités.

Les ressources financières mises à la disposition de l'école par la CSSMI sont utilisées de manière optimale et une régulation budgétaire est effectuée. Ainsi, l'école Le Carrefour arrive à présenter des budgets sans

grands déficits ou surplus chaque année. Au cours des prochaines années, les locaux du bâtiment auront à être améliorés par la CSSMI. Un partenariat avec la Ville de Lorraine existe quant à l'utilisation des locaux.

Section 6
Mission, vision, valeurs

Mission

L'école Le Carrefour a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Par la réalisation de sa mission, l'école Le Carrefour contribue activement à la mission de la CSSMI.

Pour sa part, la CSSMI a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région

Vision

Résolument centrée sur les réussites de chaque élève, jeune ou adulte, tout au long du parcours scolaire, l'école Le Carrefour est reconnue comme étant une organisation apprenante, proactive et innovante où la curiosité et le plaisir d'apprendre sont au cœur des apprentissages. Elle s'appuie sur les forces d'un personnel engagé et sur la collaboration des parents. Elle poursuit ainsi le développement d'une réelle culture collaborative favorisant l'épanouissement de tous.

Valeurs

L'école Le Carrefour est animée par trois valeurs organisationnelles qui viennent appuyer et renforcer l'accomplissement de sa mission. Ces valeurs sont basées sur des comportements éthiques et sont partagées par tous les membres de l'organisation.

- La COLLABORATION reposant sur le travail d'équipe et la concertation
- La BIENVEILLANCE s'exprimant par une approche positive et personnalisée en toutes situations
- La RIGUEUR se traduisant par des méthodes de travail cohérentes, efficaces et efficientes

Ces trois valeurs démontrent l'engagement concret dans l'action. Également, la persévérance est soutenue chez les élèves autant par les parents que par les membres du personnel.

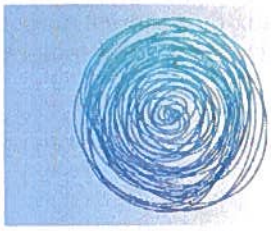

Section 7

Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement, en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite

Enjeu 1

Un parcours de réussites pour chaque élève

Orientation 1.1

Assurer le développement des compétences en favorisant le plaisir d'apprendre

Objectif 1.1.1

Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie

Objectif 1.1.2

Réduire l'écart de réussite entre les garçons et les filles

Indicateur 1.1.1

Le taux de réussite assurée en lecture et en mathématiques (notes supérieures à 73 %)

Indicateur 1.1.2

Le taux de réussite assurée en lecture (notes supérieures à 73 %)

Cible 1.1.1

Viser la réussite assurée chez 80 % de nos élèves dans la compétence à lire et dans la compétence à utiliser un raisonnement mathématique à la fin du 2e et du 3e cycle au bilan de 2022

Situation de départ *(bilan 2018)*

Lire 2e cycle : 66 %
Lire 3e cycle : 64 %
Raisonner 2e cycle : 79 %
Raisonner 3e cycle : 70 %

Cible 1.1.2

Augmenter le nombre de garçons en réussite assurée en lecture

Situation de départ *(bilan 2018)*

66 %

Enjeu 2

Un environnement scolaire adapté aux défis du 21e siècle

Orientation 2.1

Offrir un milieu de vie sain, innovant et favorisant la curiosité

Objectif 2.1.1

Assurer un climat scolaire sécurisant et bienveillant

Objectif 2.1.2

Favoriser un mode de vie physiquement actif

Indicateur 2.1.1

Pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité sur la cour d'école

Indicateur 2.1.2

Nombre de minutes d'activité physique organisée par jour

Cible 2.1.1

Atteindre un sentiment de sécurité de 100 %

Situation de départ *(selon le sondage aux parents de janvier 2019)*

85 %

Cible 2.1.2

Faire bouger les élèves 60 minutes par jour dans des activités organisées

Situation de départ

0 minute

Enjeu 3

L'engagement et la concertation pour la réussite

Orientation 3.1

Encourager la collaboration des parents tout au long du parcours scolaire de leur enfant

Orientation 3.2

Optimiser les liens avec les divers partenaires de la communauté

Objectif 3.1

Outiller les parents afin qu'ils soient en mesure de mieux accompagner leur enfant vers la réussite

Objectif 3.2

Développer avec des partenariats externes, une offre de services au profit de la réussite, de la persévérance et du bien-être des élèves

Indicateur 3.1

Pourcentage de parents qui assistent à des ateliers qui répondent à leurs besoins

Indicateur 3.2

Liste sur le site Web de l'école

Cible

Rejoindre 20 % des familles

Situation de départ *(participation à la conférence de 2019)*

5 %

Cible

Déposer la liste sur le site Web de l'école en novembre 2019

Situation de départ

Aucune liste

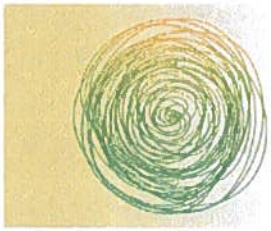

Section 8
Résolution du conseil d'établissement

ATTENDU l'adoption par le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) en vertu de la résolution nº CC-20180925-4960 conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

ATTENDU l'article 37 de la LIP qui prévoit le contenu du projet éducatif;

ATTENDU que le conseil d'établissement doit adopter un projet éducatif en vertu de l'article 74 de la LIP;

ATTENDU que le conseil d'établissement a effectué chacune des étapes prévues à l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit l'analyse de la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de sa communauté;

ATTENDU que le conseil d'établissement a favorisé la concertation des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite de l'élève, dont les élèves eux-mêmes, les parents, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et des représentants de la communauté et de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 209.2 de la LIP, la Commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son Plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3;

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement transmet à la Commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rende public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent.

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit également que le projet éducatif soit communiqué aux parents et aux membres du personnel;

Il est proposé par

D'ADOPTER le projet éducatif 2019-2022 de l'école NOM DE L'ÉCOLE;

DE LE TRANSMETTRE à la Commission scolaire;

DE LE RENDRE PUBLIC en le déposant sur le site Internet de l'école le (DATE : 90 jours après l'adoption par le CÉ);

D'INFORMER les parents et les membres du personnel de l'école de la prise d'effet du projet éducatif dès le jour de sa publication.

Section 9

Signature des membres du conseil d'établissement

M. PHILIPPE BASTIEN
Présidence du conseil d'établissement

M. VINCENT MIRON
Substitut à la présidence

MME VALÉRIE DUPRÉ
Représentant du comité de parents

MME VALÉRIE MORENCY
Substitut du comité de parents

MME JOSÉE BEAUCHAMP
Membre soutien

M. JONATHAN BIEN AIMÉ
Membre parent

MME FANNIE CARON
Membre service de garde

MME VALÉRIE GAUTHIER
Membre parent

M. PIERRE JOLIVET
Membre enseignant

MME ISABELLE LANGLOIS
Membre enseignant

MME CATHERINE-JULIE LECLERC
Membre parent

MME ANNE-SOPHIE LEGENDRE-JOBIDON
Membre professionnel

MME NATHALIE MEUNIER
Membre enseignant

MME BRIGITTE MORNEAU
Membre enseignant

M. PATRICK RIOUX
Direction d'école